Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

54-2026
Nomenclature : 7.10

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260605-54_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 mai 2026

Date d'affichage
09 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 05 juin, à 18h45,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Morin, Le Cuff, Havard, Blot, Serra, Viscart, Aubault, Foliard, Trovalet, Orain, Charrieau, Minaud, Cervi, Guegan, Guérin-Leconte, Boutheloup

Étaient absents excusés : MM. Gillet, Pericot

Procurations de Mme Gillet à Mme Foliard, de M. Pericot à Mme Orain

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Mme CHARRIEAU a été élue secrétaire de séance
Votants	: 19	

54-2026 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UN DUERP ET D'UN PAPRIPACT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et s. ;
IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :
La Commune de Gosné et les collectivités souhaitant s'y associer ont recensé un besoin commun en matière de réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT).

Afin de répondre à ce besoin dans des conditions optimales, il est proposé de recourir à un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement est conclue pour une durée nécessaire à la passation et à l'exécution du marché. Elle désigne la Commune de Gosné en qualité de coordonnateur du groupement.

Dans ce cadre, le coordonnateur est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de consultation, de signer et de notifier le marché au nom et pour le compte des membres du groupement, sur la base des besoins préalablement définis par chacun d'eux.

Chaque membre du groupement demeure responsable de l'exécution du marché pour la part le concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un DUERP et d'un PAPRIPACT ;
- **APPROUVE** la désignation de la Commune de Gosné en tant que coordonnateur du groupement ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260605-54_2026-DE

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les éventuels futurs avenants ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

